Gazette de Baton Rouge.

PUBLIEE LE SAMEDI MATIN PAR JEAN R. DUFROCQ ET A. P. CONVERSE.

BATON ROUGE LOUISIANE JANVIER 31, 1846.

☞ Noubliez pas l'assemblée qui aura lieu ce matin a midi, à la maison de cour, pour prendre en consideration les mesures nécessaires pour obtenir le siège du gouvernement à Baton Rouge.

Les retours des élections sont des plus defavorables pour le parti whig. Quoique nous n'ayons pas les retours complets, nous en avons suffisamment pour nous assurer que nous n'avons pas seulement perdu le gouverneur et Lieutenant Gouverneur, mais aussi la législature, ce qui nous donnera un sénateur democrate au Congrès à la place de l'Hon. A. Barrow, dont le terme de service sera échu le 4 Mars prochain. Aussitôt que nous pourrons obtenir une liste des retours complets comme aussi les noms des membres élus, nous les publierons pour l'information de nos lecteurs.

Décidément le parti whig a joué de malheur dans l'élection dernière: une sorte de fatalité a pesé sur lui, non seulement en ville, mais encore dans les campagnes. Sur presque tous les points on pourrait signaler des désappointemens, de mauvaises chances, que la malignité du sort semblait se plaire à lui réserver.

Ce n'était pas assez que la ville nous privât d'un millier de votes sur lesquels on avait droit de compter; presque toutes les paroisses ont fait de même. Tandis que le vote locofoco sortait en plein, le vote whig subissait une notable décroissance. Ainsi, dans la forte paroisse whig de St Landry, une seule circonscription, celle du Grand-Coteau, qui donne ordinairement 250 voix, sur lesquels 175 de majorité aux whigs, a donné huit voix en tout. C'est autant de perdu pour nous. Ajoutez-y 65 voix de majorité whig qu'un défaut de forme a fait rejeter dans une autre circonscription; cela donne quelque chose comme une perte de 240 voix dans une seule paroisse. Voilà de nos chances.

Nous avons en outre perdu des représentans par des minorités insignifiantes: Dans le premier district représentatif, un de nos représentans a échoué, faute de trois ou quatre voix; un autre, dans le cinquième, faute de sept voix; dans le sixième, un de plus, faute de cinq voix Dans l'Ascension, les deux candidats whigs sont battus, l'un par deux voix, l'autre par une très faible majorité: A St Jacques, quatre ou cinq voix nous eussent sauvés un representant; et ainsi de suite jusqu'au bout. Toutes les mauvaises chances paraissent nous avoir été réservées; les locofocos au contraire n'ont pas eu une nulle part de malheur, comme nous l'avons dit:

Certes il y aurait de quoi se désespérer après un pareil resultat, si nous n'avions pas, pour nous rendre un peu d'espérance, les souvenirs de 1840: Cette année là, les bonnes chances étaient pour nous: la destinée nous favorisait sur tous les points: Un moment aussi heureux peut revenir; il doit nécessairement revenir, si nous nous montrons dignes de la cause que nous défendons, si nous présentons un front inébranlable à l'adversité. Aide-toi, le ciel t'aidera, c'est la devise que nous devons adopter; c'est celle qui ramènera quelque jour la victoire sous nos drapeaux.

Abeille.

(Communiqué.)

Mr. L'editeur.—Votre office etant le renkezvous de beaucoup d'Amateurs de nouvelles, je desire leur en fournir une de ma façon; c'est qu'a la Boulangerie de *Mr.* C A. Choppin se fait le meilleur pain de Baton Rouge, et que jusqu'à présent, jamais il ne s'en est fait de pareil pour preuve, veuillez leur montrer la miche que j'ai l'honneur de vous envoyer. Bien entendu a ceux qui viendront avant diner, car après, je pense qu'il serait trop tard.

JEAN FARINE.

Ceux de nos amis qui desireraient, se satisfaire sur cette question, ne manqueront pas de se trouver à notre bureau, ce matin, de 10 à 11 heures du matin.

Pennsylvanie.—Un éboulement assez considérable a eu lieu récemment dans l'une des mines de charbon de Carbondale; cette mine qui fournit le charbon de Lakawana, appartient à la compagnie du canal de l'Hudson et de la Delaware. La perte pécunaire sera peu considérable; mais quinze ouvriers ont probablement péri sous les décombres. Au moment de l'eboulement, il s'en trouvait cinquante ou soixante dans la mine. On a déjà retiré le cadavre d'un jeune garcon, et l'on est parvenu à sauver un inspecteur qui etait resté, pendant deux jours et demi; dans le second souterrain, à environ un mille de l'entrée de la mine. Il avait employé tout ce temps à chercher les moyens de sortir de sa prison souterraine; mais il n'y était point parvenu, est c'est par un hazard presque providentiel qu'il a été découvert par eux qui s'étaient mis à la recherche des victimes du désastre.

☞ Un déplorable épisode a marqué la matinée d'hier. M Kane, membre distingué du barreau de notre ville, a été tué en duel par un Anglais, M. Hyman. Une querelle survenue au bal, il y a deux ou [illegible] jours, a causé cette fatale rencontre. Les versions sur cette affaire sont fort différentes. Voici celle que nous tenons de témoins respectables: M. Hyman aurait insulté grossièrement et sans provocation M. Kane, qui aurait en vain demandé la rétractation d'épithètes grossières lui adressées par son antagoniste; celui-ci non seulement aurait refusé tout explication et toute excuse, mais il aurait encore, par des parols insultantes prononcées en présence des dames, poussé à bout M. Kane qui s'emporta jusqu'à le frapper. D'après une autre version, toute la responsabilité de la querelle devrait retomber sur M. Kane et la conduite de M. Hyman aurait été pleine de réserve et de dignité. Quoiqu'il en soit, un cartel s'ensuivit; et la rencontre a eu lieu hier matin dans le champ de course de la Métairie. L'arme était le pistolet; la distance cinq pas; au second feu M. Kane tombait mortellement blessé.

Cette triste affaire a soulevé la question de savoir si les seconds qui y ont pris part, tombent sous le coup de l'article 130 de la Nouvelle Constitution. Cet article est ainsi conçu:

Article 130. Tout citoyen de cet Etat qui après l'adoption de la Constitution, se battra en duel avec des armes mortelles contre un citoyen de cet Etat, ou qui enverra des armes mortelles, soit dans les limites, soit hors de l'Etat, ou qui agira comme second ou aidera et assistera sciemment en quelque manière les délinquants de cette espèce, sera incapable d'occuper toute place d'honneur ou de profit, et privé de la jouissance du droit de suffrage tous cette Constitution;

Les termes de cet article n'étendent, on le voit, la privation des droits qu'à ceux qui prennent part à des duels entre citoyens de l'Etat. L'un des antagonistes n'était point citoyen de l'Etat, ni même citoyen des Etats-Unis, si nous ne nous trompons point. Par suite, ni ses témoins, ni ceux de Kane ne sont soumis à la pénalité stipulée par l'article 130. En restreignant aux citoyens les dispositions de cet article, les législateurs ont eu pour but de les protéger contre les insultes d'étrangers qui n'auraient rien à perdre à un duel; et en même temps ils leur ont laissé, au moyen d'une restriction, toute faculté de se venger d'une offense sans risquer la perte de leurs privilèges. —*Abeille* 21.

Jeudi dernier, dit la Gazette des Attakapas du 17 courant, notre village a été témoin d'une déplorable catastrophe qui a jeté beaucoup de nos concitoyens dans la consternation.

Jeudi etait le jour fixé par le gouverneur Mouton pour les prières publiques à adresser au ciel pour la prospérité dont jouissent les Etats-Unis. Au moment où la cloche appelait les chrétiens à la messe qui allait être celebrée à cet effet, le canon se fit entendre deux fois. Pendant que M. C Benson, chargeant de nouveau la pièce, enfonçait la gargousse avec le refouloir, l'impulsion donnée fit rouler l'affut et l'individu qui bouchait la lumière, retira malheureusement sa main. L'explosion hâtée par cette imprudence atteignit M. Benson, qui tomba comme mortellement frappé. Il se releva aussitôt; mais la main droite avait été entièrement emportée, et l'os du bras etait découvert et horriblement fracassé. Le docteur A. Landry lui fit quelques heures après l'amputation de l'avantbras.

P. S—Nous apprenons avec plaisir que la blessure n'aura pas de suites fâcheuses; mais la perte de la main droite entraînera une incapacité de travail presque absolue; et cela est d'autant plus déplorable que le travail est pour M. Benson un moyen d'existance et un plaisir.

Voilà le cinquième ou sixième accident qui vient attrister nos fêtes; quand donc finira-t-on de se servir d'une pièce qui, maniée par l'imprudence ou l'inexpérience, a causé déjà tant de sanglantes catastrophes!"

Gretna Green, le theâtre du mariage clandestin, est situé dans le pays de Dumfries, près de l'embouchure de la rivière de l'Esk, à neuf milles au nord ouest de Carlisle; c'est là qu'un coup'e amoureux peut être uni à première vue par un pêcheur ou un forgeron. Le prix de ce service varie de guinées a une rasade de liqueur forte. Le prix en est généralement convenu avec les postillons de Carlisle, qui sont a la solde de ces marieurs. Quelquefois encore, en cas d'urgence, les postillons eux-mêmes revêtent le caractère sacerdotal pour bénir ces unions. Vainement l'église d'Ecosse fait-elle tout ce qu'elle peut pour empêcher les mariages clandestins; les pontifes de Gretna Green se soucient fort peu de l'excommunication, seule peine qui puisse leur être appliquée. Le premier mariage qui ait été celébré a Gretna-Green le fut par un nommé Scott, qui demeurait à Rigg à quelques milles du village. Ce fut en 1750. Il eut pour successeurs George Gordon, vieux soldat, et le fameux Joseph Paisley, qui prit le nom de forgeron par allusion aux travaux de Vulcain. Souvent il reçut pour sa bénédiction, jusqu'à 100 guinées. Lord Westmoreland, lord Deerhurst et d'autres payèrent cette somme. Malheureusement ces pontifes, qui pourraient devenir riches, aiment trop la bouteille. Depuis la mort de Joseph Paisley, il s'est établi des concurrens à Gretna-Green, et maintenant on y compte deux pontifes, et peut être plus.

Il y a quelques temps, *M.* Edgar Quinet a prononcé sur la tombe de M. Eugène Ney, enterré dans le caveau où repose son père, une oraison funèbre dont nous croyons devoir reproduire les passages suivants:

Comment ouvrir sans saisissement la bouche sur cette toinle sans nom? Comment, après trente années, rompre le silence qui n'a cessé de peser sur sette poussière à jamais glorieuse? Assurément on ne l'aurais pas osé, si une ancienne amitié ne me l'eût commandé. Rien n'annonce ici celui que cette terre renferme. Seul de tous les morts couchés dans cette enceinte, celui qui repose ici n'a autour de lui ni inscription ni signe qui rappelle aux vivans ce qu'il a été. Une piété profonde a voulu que ce coin de terre restât le plus nu et le plus dépouillé de tous. On attendait, pour écrire ce grand nom, le jour de justice, de réparation, d'expiation, où la loi, effaçant un meurtre au milieu de l'allégresse publique, viendrait elle-même inscrire sur cette pierre le nom de Michel Ney.

Mais ce jour de fête n'est pas arrivé. La justice tarde encore; et si nous visitons aujourd'hui cette triste dépouille, ce n'est pas pour lui apporter la consolation et le prix mérité. Un mort se joint au mort: Eugène Ney va retrouver son père; Voila, depuis trente ans, la seule solennité accordée à ce grand deuil.

Le dernier embrassement du père et de son fils a été caché sous les verroux de la prison du Luxembourg. En ce moment ils se retrouvent l'un l'autre. Qu'Eugène Ney, puisqu'il nous devance, soit l'interprête de sa génération nouvelle. Si son père l'interroge, il lui dira que les haines se [illegible] éteintes, que sa renommée a grandi, [illegible] l'histoire s'est éclairée, que les mépris [illegible] dissipées, que Waterloo brille à [illegible] la Moscowa, que Sainte-Hélène a [illegible] léon avec le brave des braves, que [illegible] juges, la gloire [illegible] est demeuré pour les toute la France [illegible] condamné, et que [illegible] le cœur d'un vétéran.

Certes, le juge [illegible] la dynastie qui l'a [illegible] emporté avec des pleurs de sang [illegible] mille à l'expie; [illegible] fois

effacé, et cet illustre mort, suivant ses propres paroles, a comparu là haut devant le juge des juges, qui a cassé le procès en détrônant ses ennemis, et en lui donnant chaque jour davantage l'immortalité terrestre. Il n'a pas besoin de nous, mais nous qui vivons, nous avons besoin de la justice humaine. Il faut que la justice soit réhabilitée, non pas le justicié, car il n'est pas bon que la loi soit ingrate et que l'homicide continue de triompher dans la lettre des jugemens. Malheur à qui profite du sang versé et qui ne l'efface pas! Pourquoi faut-il qu'une voix aussi faible que la mienne dise ici de telles choses? Mais cette voix est celle qui sort de toutes les bouches; c'est celle d'un peuple entier, c'est celle de ceux qui m'entendent, c'est celle du mort que nous venons de deposer dans cette tombe, et la terre fraichement remuée que vous foulez, crie aussi avec moi et avec toute la terre de France: "Justice! justice du sang odieusement versé! Réparation du meurtre du maréchal Ney!

Un pere de l'eglise.—*Le* Globe and Traveller, journal anglais, dit dans son dernier numéro que l'archevêque de Cantorbéry, pair d'Angleterre, a douze enfans mâles vivans.—En France, comme aude'à du détroit, on doit donc le citer comme un des plus fameux pères de l'Eglise.

*L*A PENNSYLVANE ET LE TARIF.—Le sénat de la Pennsylvanie vient de faire en faveur du Tarif de 1842, une démonstration tout à fait significative Dans sa séance du 16 courant, un préambule qui déclare que le Tarif actuel est à peine suffisant pour assurer un revenu convenable et une protection incidente, et une résolution qui enjoint aux Représentans et sénateurs de la Pennsylvanie au Congrès de combattre tout changement et toute modification que l'on essaierait de faire à l'acte du 30 août 1842, ont été adoptés à l'unanimité sur l'appel des oui et des non. Un pareil vote est décisif; il est plus encore si l'on remarque qu'au moment où le préambule était sous considération, un membre proposa de l'amender afin d'en affaiblir la portée. l'amendement fut repoussé avec perte, et le préambule primitif fut maintenu.

Certes, nous ne pouvons qu'applaudir à l'atttitude que prend ce moment la Pennsylvanie. *Mais* cette manifestation de sa part n'est elle pas bien tardive? *N'*est-elle pas exposée à devenir inutile? Et n'eut-il pas mieux valu, puisque l'opinion était si unanime sur la question du *Tarif*, ne pas se laisser jouer en 1844, par les fausses promesses des locofocos, et voter pour l'homme dont la présence au pouvoir eut été une garantie de la conservation du Tarif? Cette bienfaisante mesure (la *Pennsylvanie* ne peut plus se le dissimuler a contre elle l'exécutif actuel, et la grande majorité des membres locofocos du Congrès. elle court donc de grands risques; et la protestation de la Pennsylvanie ne suffira peut être pas à la sauver.

Rixe a Covington.—A la suite d'une altercation, C. Y. Kimball qui tenait l'Hôtel de Coviagtion, a été tué d'un coup d'arme à feu jeudi soir, par Jesse Kirkland.

Il parait que Kirkland était accusé d'avoir séduit a fille de Kimball. On assure même que dans la soirée de jeudi, Kimball se rendit à la maison de Kirkland et tira sur le propriétaire par un trou de la porte, un coup de fusil chargé à chevrotines, puis se retira, après avoir menacé à Kirkland de le tuer, Kirkland reçut quelques grains dans la figure et le cou. Quelques heures après, Kimball était tué d'un coup de fusil dans la gallerie de sa propre maison. Kirkland s'est dit-on, constitué prisonnier, disant avoir tué Kimball dans le cas de légitime défense.

Grave nouvelle religieuse.—La Gazette de Cologne publie une lettre de Berlin qui contient des nouvelles tellement importantes que, bien que nous croyons devoir les reproduire pour tenir nos lecteurs au couraat de tout ce qui se fait ou se dit dans le monde politique, nous ne pouvons pas ajouter foi au conteau de cette lettre, et nous l'insérons sous toute réserve:

Le bruit court dans quelques cercles politiques que le pape serait decidé à reconnaitre l'eglise protestante et l'église grecque. Ce que ce mot de reconnaitre a de vague donne lieu à une foule d'explications et de conjectures. Les uns disent que le Saint-Père va ratifier, en tant qu'ils concernent l'Allemagne, les traités de Munster et et d'Osnabruck conclus en 1643. et qu'ils ordonnera des mesures plus conciliantes au sujet des mariages mixtes.

On racoate que déjà dans le courant du mois de septembre dernier, un diplomate de Rome écrivait ce qui suit: Si je ne me trompe, le moment approche où le pape prendra l'initative de démarches importantes pour rétablir la paix dans le sein de l'église catholique et pour apaiser l'agitation religieuse... Ce qui se fera n'est pas seulement le résultat des conferences du pape avec les cardinaux et les princes les plus éminens de l'Eglise, mais encore le fruit des observations et des renseignemens recueillis déjà depuis nombre d'années, dans leurs voyages, par plusieurs membres du secrétariat d'état, et notamment par les cardinaux Lambruschini, Gonsalvi et Capaccini.

Le premier, comme sécretaire des brefs, a eu, en outre; à plusieurs reprises, l'occasion de connaître à fond la véritable situation des choses. Nous verrons quel fruits porteront des observations de ces hommes éminents et quelles dispositions seront prises pour arriver au but que l'on se porpose.

LES SORCIERS DU JOUR.—Un révérend Dr Wilson. pasteur de l'église presbytérienne de Cincinnati, vient de prononcer en chaire et de publier un sermon contre sorcellerie et les sorciers qui existent aujourd'hui, dit-il, tout autant qu'autrefois. Il en cite, comme exemples, les miracles opérés, il y a quelques années, par le prince de Holenhohe et ceux plus récents opérés à Trèves par la robe du Christ. Il regarde également comme nécromanciers les magnétiseurs, les Shakers, les Mormons, et surtout Emmanuel Swedenburg, qu'il appelle le prince des nécromanciers modernes. Un journal de Cincinnati, en reproduisant ce sermon, fait observer que la Bible disant: Tu [illegible] laisseras pas vivre un sorcier, le Dr W[illegible] et ses adeptes doivent logiquement [illegible]der qu'on pende tous les Shakers, Mormons, magnétiseurs, etc.

Le capitaine McClain, du remorquer Daniel Webster, rapporte que le navire Hamlet, capitaine Whipple, parti de Rio Janeiro le 6 décembre, s'est échoué et resté abandonné sur les Iles Chandeleur, à environ 30 milles au N. O. de la Passe N. E. avec 33 pouces d'eau dans sa cale, il a jeté par dessus bord 7 ou 800 sacs de café, le reste de la cargaison qui se composait de 7,500 sacs a été sauvé en etat d'avarie; le navire souffre beaucoup et on craint de ne pouvoir le relever

Le Trenton, capt. Oliver, venant de Rio Janeiro, est aussi fortement échoué au nord de la Passe à la Loutre, il tire 15 pieds d'eau et est maintenant échoue dans 8 Le Danl Webster a rapporté ce matin 1400 sacs de son chargement et est reprendre le reste.

Par ces arrivages, nous n'avons reçu aucunes nouvelles importantes du Brésil.

La corvette des E Unis Plymouth était arrivée le 8 de Montevideo, ainsi qu'un transport anglais, chargé de troupes pour le blocus.

L'empereur n'était pas encore de retour de *Rio*.

Les fumeurs dans le congres.—Les correspondances de *Washington* jettent feu et flamme contre un representant qui, malgré toutes les remontrances de ses collègues, persistait à fumer un cigarre en pleine séance. Ce partisan fanatique de la liberté et du tabac est M. Chipman du Michigan. Un autre représentant, M. Pettit, de l'Indiana, a long temps voulu se permettre, lui aussi, cette liberté, mais il a fini par se rendre aux prières des dames qu'il enfumait. M. Chipman se montre plus sauvage.

*M*ortalité dux Etats-Unis en 1845. Andrew Jackson, ex president des Etats-Unis, 8 juin, à l'âge de 78 ans.

Joseph Story, juge de la Cour-Suprême, 30 septembre, 65 ans.

Isaac C Bates, sénateur des Etats-Unis pour le Massachusetts, 16 mars, 65 ans.

John B Dawson, membre du Congrès pour la Louisiane, 26 juin.

David W Dickenson, membre du Congrès pour le Tennesse, 27 avril.

John H Peyton, membre du Congres pour le Tennessee.

Douglass Houghton, géologiste, *M*ichigan, (noyé.) Leverett Saltonstall, ex-membre du Congrès pour le Massachusetts, 8 mai, 64 anf.

*H*enry Ward, D D professeur à l'Université d'Harvard, 12 juillet, 81 ans.

James Milnor, D D New York, 8 mai, 70 ans.

*W*m H Roane, ex-sénateur des E.U pour la Virginie 11 mai, 57 ans.

George Morel, grand juge du Michigan, mars, 50 ans.

Wm W Cherry, de la Caroline du nord, 2 mai, 39 ans.

John *W*hite, ex orateur de la Chambre des Représentans au Congrès.

Roger M Sherman, Connecticut, 30 décembre, 64 ans.

Joseph L *T*illinghast, *R*hode Island; 30 décembre 1844. (Tribune.)

Un proces de sorcellerie au xixe siecle,—Madame Jupiter en police *correctionnelle.*—Nous commençons par prévenir le lecteur que les détails qui vont suivre sont minutieusement exacts. Nous ne nous permettrons pas la moindre exagération: la vérité est déjà bien assez invraisemblable.

Anne Marchand, veuve Olbert, marchande de gâteaux de Nanterre, s'assied sur le banc de la police correctionnelle (7e chambre). Elle avoue cinquante cinq ans, mais elle parait en avoir au moins soixante-dix. C'est une petite vieille, à la face jaunie comme un parchemin, à l'œil vif, au sourire malin, à la langue leste et pétulante. Elle a dû être jolie à l'âge de quinze ans; elle a maintenant une figure assez fantastique. elle est vêtue de noir de pied en cap. *L*e premier témoin s'avance au pied du tribunal. C'est la femme Scholastique Aigre, veuve Barnabé, repasseuse de fin, soixante-cinq ans, mine refrognée, nez en bec d'aigle, yeux gris clair, recouverts de deux sourcils qui forment un accent circonflexe, la physionnomie d'une des trois magiciennes de Macbecth.

M. le président.—Vous connaissez la femme Olbert?

Le témoin.—Oui, pour mon malheur. Je la connais depuis huit ans, elle m'a dit qu'elle était affiliée à une société secrète qui tenait ses séances dans les caveaux du Palais-Royal. La société devait se dissoudre au bout de sept ans, et je devais avoir pour ma part 60,000 francs. Il fallait verser 3000 fr. pour en faire partie; je les ai donnés à la femme Olbert.

D.—*M*ais quel était le but de cette société?

Le témoin, avec embarras.—Il s'agissait de sauver les âmes des damnes. (Surprise générale.

M. le président.—Expliquez-vous. Que vous a dit la femme Olbert?

R.—Elle refusait de s'expliquer, elle me disait qu'elle ne pouvait révéler le secret de la société. Mais je l'ai tant pressée, qu'elle m'a tout dit. La société a pour président honoraire S. M. le roi des Français; les princes, les ducs, les barons en font partie Dans la salle des séances, il y a une chaudière. On y jette les corps des trepassés et on les y fait bouillir. Quand les démons viennent pour prendre les âmes des morts, Jupiter, c'est-à-dire la femme Olbert, se bat contre eux. (On rit.)

D.—Et vous avez cru de telles inepties?

R.—Oui, monsieur, je l'ai cru. La femme Olbert m'a remis un bouquet de fleurs artificielles qui devait me servir de signe de ralliement pour me présenter lors de la liquidation de la société. Elle m'a dit que la société avait des réunions à Marseille [illegible] à Tours, et elle m'a promis de me [illegible]der à celle de *T*ours.

Le second témoin s'appelle M[illegible] Maugin, cordonnier, trente ans, figur[illegible] peu intelligente, l'air d'un mouton [illegible] rêve.

M. le président.—R[illegible]ontez-nous ce qui s'est passé à votre [illegible]gard.

Le témoin.—[illegible] fils de la femme Olbert a travaillé che[illegible] moi comme apprenti. Sa mère est ve[illegible] nous voir. Elle n'a pas tardé à [illegible] confier qu'elle faisait partie de la société [illegible] l'Arcarie. Elle m'a demandé 300 [illegible] pour m'y faire affilier. Je lui ai [illegible]nné d'abord 50 francs. Je lui ai souscrit ensuite un billet de 250 francs.

D.—N'avez vous pas demandé de détails sur la nature de la société?

R.—Oui, monsieur; elle m'a dit qu'elle s'occupait du salut des âmes, et qu'elle en

était président sous le nom de Jupiter. Je recevais des lettres des génies de la société; elles avaient été mises à la poste à la boîte du roi, place du *P*alais-Royal, et elles portaient par conséquent ces mots: *Maison du Roi.* C'était pour me faire croire que le roi était de la société. Je lui ai payé en outre deux cents dîners, douze promenades aux barrières, et douze cadeaux en sucre, pruneaux, vins, etc. Elle me faisait inscrire tout cela sur mes registres sous le titre d'agrémens donnés à Jupiter; et elle me disait qu'à la liquidation de la société, on m'en tiendrait compte. Je devais avoir 60,000 fr. pour ma part.

Un troisième témoin, Lolnini, a été victime de manœuvres analogues. Il a pareillement donné 300 francs pour être affilié à la société de l'Arcarie.

M. l'avocat du Roi De'alain a soutenu la prévention qui a été combattue par *M*e Cauvain.

La femme Olbert a été condamnée à un an de prison.

Presence d'esprit.—*Le* Précurseur belge raconte l'anecdote suivante:

Il y a quelques jours, un secrétaire communal de l'arrondissement de *T*ongres fut abordé aux environs de cette ville par un individu qui lui demanda fort poliment une pièce de 5 fr. Le secrétaire lui dit:

Mon ami, cela est impossible, je viens de Tongres où j'ai laissé tout mon pécule; vous êtes sans doute pere de famille, et c'est la misère qui vous force à demander l'aumône. Venez chez moi, où je vous donnerai à manger et encore 10 fr. pardessus le marché.

Non, réplique le voleur, il me faut 5 fr. à l'instant même! Le secrétaire communal ne perd pas courage et trouve aussitôt une nouvelle ressource dans son imagination. Il repond: Si je vous donnais 5 fr. je serais forcé d'en donner autant à celui qui se trouve derrière vous. Le voleur se retourne, et au même instant il reçoit dans la nuque un vigoureux coup de bâton qui le terrasse, privé de sentiment, et le secrétaire continue son chemin.

Prochaine Revolution en France—Sous ce titre, le N. Y. Sun du 17 fait les réflexions suivantes:

"Un grand nombre de français qui ont cherché, sur la terre américaine, asile contre les persécutions monarchiques ont reçu des lettres leur enjoignant de *revenir en Europe*, en toute hâte, et de se préparer à se joindre bientôt dans les rangs de leurs compatriotes. L'alliance intime qui règne entre l'Angleterre et Louis Philippe agite et mécontente toute la France; les journaux ne cessent d'attaquer énergiquement M. Guizot qui met aux mains de l'anglais, les intérêts et l'honneur nationaux. Louis-Philippe désire qu'en cas de mort, le pouvoir reste à sa dynastie, et l'*A*ngleterre, sans aucun doute, conclu avec lui un traite secret à ce sujet, pourvu que le prince de Joinville ne s'arroge pas la couronne ou la régence, car les anglais ayant toujours présent à leurs souvenirs son pamphlet dans lequel il propose d'aneantir leur marine, et connaissant l'énergie de son caractère craignent fortement que si l'occasion s'en présente, il ne se mette à la tête d'un parti pour soutenir ses prétensions. L'Angleterre a consenti à ce que la France eut quelques autres nouvelles possessions (dont l'anglais s'emparera en temps de guerre) dans les Antilles, l'Amérique du Sud et la Mer Pacifique. La France cherche aussi, de son côté, à améliorer son commerce avec la Chine. La guerre de l'Algérie soulève un vif mécontement. On blâme amèrement le général Bugeaud, de ne pouvoir avec des forces aussi puissantes, disperser et détruire ces detachements nomades, mais il n'aura jamais cette opportunité. Ces populations peuvent se replier sur le désert ou les français ne pourront les suivre"

A VENDRE.

Une parti ou la totalité d'une terre de 21 arpents de face sur 40 de profondeur, siseà 10 milles de Baton *R*ouge sur la terre-haute des allemands.

Une négresse et ses quatre enfans.

Une machine à vapeur de la force de 8 ou 10 chevaux, s'addresser à

WM. REYNAUD, Ouest Baton Rouge.

31 jan—52.

AVIS.

*E*tat de la Louisiane—Paroisse d'*E*st Baton-*Rouge.*

Attendu que Raymon Sans, *M*ary Sans et Francis Sans, heritiers de John Sans, décèdé, demeurant dans *l*a paroisse d'Est Baton Rouge, ayant intention d'emanciper deux esclaves appartenant à la succession du suedit defunt, savoir: Josefa, une mulattresse âgée d'environ quatorze ans, et *A*rtemise, mulatresse, âgée de 12 ans. Tous ceux qui ont quelque opposition légale à la dite émancipation sont requis de les deposer au bureau du greffier de la cour de paroisse, de la dite paroisse, dans les quarante jours qui suivront la date du présent avis,

L. C. MORRIS, Shérif.

31 jan—52.

AVIS.

Etat de la Louisiane—*P*aroisse d'*E*st Baton-Rouge.

Attendu que John Buhler, exécuteur de la dernière volonté et testament de John McGill, décédé, demeurant dans la parosse d'Est Baton-*R*ouge, ayant intention d'émanciper l'esclave *Maria*, appartenant à la succession du dit McGill, la dite esclave étant audessous de l'âge de trente ans. Tous ceux qui ont quelque opposition légale à la dite emancipation sont requis de les deposer [illegible] bureau du greffier de la cour de paroisse de la dite paroisse, dans les quarante jours qui suivront la date du présent avis.

L. C. MORRIS, shérif.

31 jan—52.

EPAVE.

Il a été arrêté le 27 décembre dernier par Mr *W*m White a environ 10 milles audessous de la Maison de Cour de cette [illegible] oisse un cheval americain de couleur [illegible] sâgne, âgé d'environ de 10 a 12 ans, ayant du blanc aux deux pieds de derriere, au front une petite lune blanche, lequel cheval il nest pas reclamé dans les trente jours de la publication du present avis conformement aux reglements du juri de police de cette paroisse. sera expose en vente publique par le sousigné a son Bureau le 2 Mars prochain a 10 heures A M. condition de la vente au comptant.

ROSEMOND HEBERT.

Ouest Baton Rouge 5 jan.—49 184[illegible]

HABITATION A VENDRE.

Dans la Paroisse Ouest Baton Rouge.

A des conditions très avantageuses. Une habitation contenant [illegible] arpens un quart face au fleuve sur la profondeur de 40 arpens, entre lignes paralleles, avec toutes les améliorations qui se trouvent, telles, que maison de maitre, cuisine, pigeonnier, Magasin, cabanes, [illegible] un superbe moulin à coton auquel est attaché un moulin patenté à maïs. Plus, [illegible] esclaves de sexes et d'âges differents.

Pour les conditions s'adresser au Juge de la paroisse susdite.

25 oct—38.

COUR DES PREUVES.

Paroisse Ouest Baton Rouge.

Mary Kirney, veuve de feu Samuel McKneely, ayant présenté à la cour susdite une pétition à l'effet d'être nommée Administratrice de la succession de feu son dit mari; Avis est par le présent donné à toutes personnes qui voudraient s'opposer à sa demande, de le faire savoir au Juge sous-signé sous dix jours à compter de cet avis.

L. FAVROT, P. J.

10 jan.—49.

E. JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
No. 110. rue Poydras,
Nouvelle Orléans.
Référence à L. Bonnecaze, B. Rouge.

A VENDRE.

Quelques paires de bon bœufs de tire, domptés ou faciles à dompter, elévés sur mon habitation d'ouest *B*aton Rouge, où on peut les voir; je vendrai egalement une vingtaine de vaches laitières et leurs veaux. S'adresser sur l'habitation ou à moi, à ville de *B*aton Rouge.

J. P. MICHEL.

4 Oct—35.

POIDS DU PAIN,

Fixé par le maire pour la semaine suivante, La Farine étant à $6 36 le baril, 33 onces de pain pour dix sous

Dissolution de Société.

Le public est prévenu que la société Dupuy & Cie., sera d'un commun accord dissoute au 31 décembre prochain, le sieur B. Dupuy et C A Choppin, prenant chacun leur particulier.

Les personnes à qui il peut être dû peuvent se présenter immédiatement, et celles qui doivent pourront régler indifferemment avec l'un ou l'autre des ci-devant associés.

decembre 27, 1845.

AVIS.

C A Choppin s'étant procuté un boulanger des plus experimentés, prévient le public et ses amis en particulier qu'il continuera la boulangerie, et qu'à dater du 1er janvier 1846, [illegible] charrette grise conduite par Jean [illegible], portera le pain au domicile.

Il prend cette occasion pour offrir ses remerciments pour l'encouragement qu'a recu jusqu'à ce jour la société Dupuy & Co., et maintenant qu'il va Dandre son particulier, il fera tout ce qui pipendra de lui pour en meriter la continuaon.

décembre 27, 1845.

Sardines.—à vendre par
11 oct—36. Stephen Henderson

Melasse.—en barils et demi-barils à vendre par Stephen Henderson.
25 nov.—17.

FOUR[illegible]E.

Cent balles de fourage à vendre.

S'adresser à

STEPHEN HENDERSON,

sept 20—33.

MOULIN A SCIE

Le propriétaire informe le public en général qu'il a achevé les réparations à son moulin, et qu'il est prêt à executer les ordres qui lui seront confiés, avec promptitude. Bois de toutes dimensions planches constamment en vente pour *comptant seulement.*

FREDERIC ARBOUR

mai 10 14

STATE OF LOUISIANA.

Parish of East Baton Rouge.

Pursuant to a proclamation from his Excellency Alexander Mouton, Governor of the State of Louisiana, an election will be held at the several election precincts in the parish of East Baton *R*ouge on the third *M*onday of January and the two following days for a governor, lieutenant governor, one senator, three members of the legislature, a sheriff, a coroner and a clerk of the district court, according to the new constitution and for the time specified therein.

*T*he election will be held the first day at Mrs. Townsend's, Plains, and at Jas. S Willis, Manchac; the second day at Forbes', and the third day at the court-house, superintended by the different inspectors appointed by the police jury for that purpose.

dec 20 CH. TESSIER, P. J.

Sirop de Batterie.—*E*n petits barils d'une bonne qualité à vendre par
25 nov—47. Stephen Henderson.

MAIS *E*N SACS.—à vendre par
25 oct—38. Stephen Henderson

AVIS.

Le soussigné vient de recevoir un assortiment complet de médicaments de la première qualité, qu'il offre à vendre aux prix de la Nouvelle Orléans:

20 onces sulfate de Quinine de Farr
10 Pelletier de Londres
15 de Fred. Stuttgart
2 livres Hydriod de potasse
[illegible] de soude
10 Bi-carb. de Soude
10 Acid Tartarique
200 Sel d'Epsom
1 baril huile de *P*alma Christi
10 livres senne
[illegible] manne en sorte
5 en larme
20 Amidon
4 Indigo

Pois d'Iris, Papier à cauterré
Eau minérale gazeuse de seltz
Eau do. de seidlitz
Poude de Seidlitz, etc.

On trouvera aussi chez lui un assortiment de medicamens patentés, les plus usités—Tel que, Pilules de Champion, de Hull, de Peter, de Spencer, de Peter, de *M*offat, Le roy *véritable* no. 2, 3 et 4. Chlorure de barraque

Parfumerie,—*E*u de Floride,
Eau de Cologne
Oriental d'or
Circassian Lymph Orris do.
Chlorine tooth wash d'Evans
Lancettes patent[illegible]
*S*carrificateur français et Americains
Bandages [illegible] d'orange
Eau de [illegible] de Reynauld
Pates de santé du Dr Frank
[illegible] de Dubois. Baume de Tolu
Noix muscade

Ayant eté nommé agent de Comstock & Rumsey, on trouvera consramment chez lui tous les médicamens patentés, qu'ils vendent à la Nouvelle Orléans et à New York, telles que: Baume de Colombie, Huile de Tannin, Vermifuge de Comstock, Remède du Dr. Spohn, contre les maux de tête, etc.

Aussi un grand assortiment de médecines Thompsoniennes, Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Poudre de Feuilles de obelia
semences do
Poudre de Cayenne,
do d'écorce d'orme
Poudre de Composition.

26 J. LOPEZ.

Wine—12 boxes claret wine just received and for sale by *Beal & Son.*

MULETS A VENDRE.

Le soussigné informe les habitans et autres qui ont besoin de mulets, qu'il en a 60 à vendre au Penitentiaire de la Louisiane, à bas prix pour du comptant,

A. P. WILLIAMS, Jr.

A VENDRE.

Pour cause de départ, à des conditions très avantageuses:

UNE PHARMACIE bien fournie

S'adresser au Dr. G. Souvenne, qui saisit cette occasion pour inviter toutes les personnes qui lui doivent à venir régler dans le plus bref délai. 43

JAVA COFFEE, for sale by
William Markham, Church St.

CEDAR LOGS for sale by
PIKE & HART

FURNITURE WARE HOUSE.

Just received at our ware-rooms on Church street, a splendid assortment consisting in part of Mahogony armours, bedsteads, sofas, centre and work tables, rocking chairs, marble top and plain dressing bureau, piano stools, looking glasses—also a large assortment of maple and fancy cane seat chairs, wood seat do., willow waggons and cradles; and have on hand of our own manufacture and will make to order black walnut cedar cherry and poplar armours, bedsteads, tables, washstands, moss matrasses &c., &c., all of which will be sold as low as they can be purchased in New Orleans. Persons wanting anything in our line will find it to their advantage to examine our stock before purchasing.

dec. TUNNARD & PIPER.

THOMAS BARRET,
Marchand Commissionnaire.
No. 11, Vieille Levée.
36 Nouvelle Orléans.

Arrêté par Daniel Hawsey, à environ 20 milles de Baton Rouge, une genisse, âgée de 2 ans, baidoré, sans marque au fer visible, *swallow fork* et *underbit* dans l'oreille gauche, *underslope* dans la droite. Le propriétaire est réquis de la retirer en se conformant la loi J. *R* DUFROCQ, Rangeur

MONONGAHALA WHISKEY.

We have a few half barrels superior Monongahala Whiskey. Pike & Hart.

PACKET REGULIER,
Entre la Nouvelle Orléans et Bayou Sara.

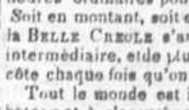

Le steamboat BELLE CREOLE, capt. J. Scott, partira, tous les Dimanches à dix heures précises du matin, de la Nouvelle Orléans, et ira jusqu'à Tunica; de là il reviendra a Bayou Sara, où il séjournera jusqu'au Mercredi matin, d'où il partira aux heures ordinaires pour la Nouvelle Orléans. Soit en montant, soit en descendant le fleuve la Belle Creole s'arrêtera à chaque poste intermédiaire, et de plus elle s'arrêtera sur la côte chaque fois qu'on l'appellera.

Tout le monde est invité à visiter ce beau bateau et à s'assurer par soi-même qu'il est le plus comfortable et le plus solide de tous ceux qui font ce trajet.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Preuves—Paroisse d'Est Baton Rouge.

*E*n vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse d'Est Baton *R*ouge, il sera vendu par le sousigné, juge de paroisse et ex-officio encanteur, à la maison de cour dans la ville de Baton Rouge,

Samedi le 28 ème de Février 1846

à midi, la propriété suivante appartenant à la succession de feu Oran Dewey, décédé.

Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Livingston, à trois milles au desous de Galveston, sur le fleuve Amite, joignant la ligne d'en bas de Benjamin Keys, contenant deux cents quarante sept arpens.

Conditions.—La moitié comptant, et l'autre moitié payable dans un an du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et hypothèque retenu jusqu'au paiement final. CH. TESSIER, P. J.

Jan. 25—51.

PHARMACY.

The undersigned has just prepared and received one of the best and freshest assortment of medicines and chemical preparations, &c., which he offers to sell on the most couvenient terms and at lower prices than they can be obtained in New Orleans. Physicians' prescriptions, orders for plantation medicines will be put up with the greatest care.

Among the new preparations are the following:

Extract of Peruvian bark,
— gentian
— Ratanie
— Kino
— Beladona
— Cicute
— Hyosciami
Balsam of Tolu—Lucina Cordial
of Peru.
of Copaiva
Pils anti-bilious, do anti fever, etc.
Powders of Ipecac, do Rhubarb,

Jalap	English Calomel
Fol. Senna	Manna
Castor oil	Blue Mass
Seidletz powders	Sulfate of quinine
sulfate de morphine	Iodine
Iodide of potassium	Arrow-root
Saltpetre	Magnesia
Tartaric Acid	Bicarbonat Wine
Harredsbourg salts	
Elexir of guillie	
Vomitif de Leroy	
Purgatif [illegible]	Black lead
Blister pl[illegible]	Prepared chalk
Perlasé,	Paregoric
Cinnamon,	Chloride of soda
[illegible]pier à cautère	Pois à Cautère,
Tapers,	Lobelia
Composition,	Cayenne pepper
Gum myrrh	Blacking
Varnishes	Trusses, assorted
Evans' Lancets	scarificators

Distilled water of lettuce,
do Cinnamon,
do Anis seed
Oil of Lemon Oil of Bergamotte
— of Peppermint — of Cloves,
— of Rosmarin
cough drops Lime juice,
Porte wine (warranted genuine)
And all the usual medicines.

jan. 17 B. JOURDAN.

Smoked Beef, for sale by
nov 15 *William Markham.*

New Hulled Buckwheat, for sale by
nov 15 *William Markham.*

Family Hams, for sale by
nov. 15 *William Markham.*

Arrêtée par Michel Granari, une vache couleur brune marque au fer indéchiffrable, *smooth crop* et fente dans l'oreille gauche, et son veau. Le propriétaire est requis de la retirer en se conformant à la loi.

J. R. DUFROCQ. Rangeur

8 nov. 46.